



# COMPTE-RENDU

Réunion de la CDR 40

09 SEPTEMBRE 2024

**Membres présents :** Mme Nicole **SALLABERRY-MARGOT** (Présidente)  
Mr Frédéric **MACAUX** (Vice-Président)  
Mme Danièle **DUCOURNAU** (secrétaire)  
Mr Claude **MARCHAND**  
Mr Jean-Luc **HOURCADE**  
Mr Pierre **JOLIBERT**

## THÈMES ABORDÉS :

### 1 – RÉUNION PLÉNIÈRE 2024 :

La date de la réunion plénière de la CDR40 est fixée au **samedi 09 novembre 2024**, lac de Christus à Saint-Paul lès Dax (40). (Lieu idem 2023). Rendez-vous pour 09 heures. Café de bienvenue, début réunion à 09 heures 30. Pour les organisateurs qui le souhaitent, déjeuner en commun.

### 2 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du CD40 :

L'assemblée générale électorale du CD40 est programmée pour le dimanche 29 septembre 2024 à Tarnos (40).

### 3 – RAPPEL RÉGLEMENTATION COURSES:

Le PPS ( Parcours Prévention Santé), mis en place depuis le 16 janvier par la FFA selon un calendrier bien défini, est entré en vigueur de manière générale à compter du 01 septembre 2024.

Par conséquent, depuis le 01 septembre 2024, pour participer à une course pédestre, l'athlète majeur devra fournir soit :

- une licence FFA (Running, compétition, entreprise)
- Pass' j'aime courir
- une attestation du PPS (datant de moins de trois mois à la date de la course). Obtention sur : <https://pps.athle.fr/>

Les mineurs devront fournir, comme actuellement, un questionnaire de santé et attestation parentale. [https://asbr-athle.fr/wp-content/uploads/2023/06/questionnaire\\_de\\_sante\\_mineur-FFA.pdf](https://asbr-athle.fr/wp-content/uploads/2023/06/questionnaire_de_sante_mineur-FFA.pdf)

### 4 – CALENDRIER 2025 :

Le calendrier 2025 sera approuvé lors de la réunion plénière 2024.

Aussi, les organisateurs sont priés de bien vouloir faire parvenir au plus vite la date de leur épreuve pour 2025 en respectant les règles définies par le règlement intérieur de la CDR40 : (<https://www.cdr40.fr/reglement-du-cdr40/>).

Les organisations de course qui ne se seront pas acquittées du règlement 2024 seront retirées du calendrier 2025.

Les cotisations 2025 seront remettre lors de la réunion plénière 2024 (comme indiqué dans le règlement intérieur)

Pour rappel calendrier 2024 :

<https://www.cdr40.fr/calendrier-2024/>

## **5 – CHALLENGES :**

Un point est fait sur les challenges.

Le challenge 'trail' se termine le 15 septembre 2024 à ARENGOSSE

Le challenge 'route' se termine le 13 octobre 2024 à Mont de Marsan

Le bureau va à présent travailler sur la soirée de remise des récompenses du samedi 07 décembre 2024 à OEYREGAVE (40).

Le bureau réfléchit également à trouver un prestataire pour comptabiliser le challenge route eu égard le nombre croissant de participants en 2024.

Pour les courses des 2 challenges il sera rappelé pour 2025 les logos à faire apparaitre OBLIGATOIREMENT sur les affiches, flyers et autres supports de communications numériques.

La cotisation de participation au challenge devra être également acquittée au moment de l'inscription au challenge route et trail.

## **6 – DIVERS :**

Il est rappelé que le règlement de l'épreuve que vous organisez doit être affiché, à la vue des participants, mais également transmis à votre prestataire d'enregistrement des inscriptions et chronométrie.

Ne pas oubliez de faire figurer, sur vos différents supports de communication (affiches, flyers), les logos CDR40, Challenge route/trail, partenaires (ex : Intersport, France Bleu, Crédit Agricole, etc.)

Un point est fait sur l'encaissement des cotisations des courses.

Une dernière relance est faite à ceux qui ont oublié de verser leur cotisation 2024. C'est un **impératif** pour réaliser la comptabilité de l'exercice de l'année en cours.

Nous comptons sur la diligence des organisateurs avant d'établir notre calendrier 2025.

\*\*\*\*\*

**Date prévisionnelle prochaine réunion du bureau, le lundi 14 octobre 2024.**

**Date prévisionnelle assemblée plénière, samedi 09 novembre 2024, Lac de Christus à St-Paul lès DAX (idem 2023).**

**Date prévisionnelle remise des récompenses challenges route et trail, samedi 07 décembre 2024, à Oeyregave (40).**